

Rappel du Cadrage AAP « Interdisciplinarité » - A*MIDEX

Le **17 Novembre 2021**, A*MIDEX a lancé son appel à projet « Interdisciplinarité 2021 ».

Cet AAP a pour objectifs de :

- **Soutenir un effort de structuration sur l'ensemble du site, en encourageant la promotion de l'interdisciplinarité**
- **Sélectionner et financer des projets de recherche interdisciplinaires portés à favoriser des retombées sur la formation, à forte valeur ajoutée s'inscrivant dans le cadre de la réponse à des grands enjeux sociétaux**
- **Favoriser l'audace scientifique et la résolution de questions nouvelles par l'interdisciplinarité**

Périmètre de l'AAP

Cet Appel est dédié **au périmètre des instituts d'établissement.**

Les projets doivent être pilotés par des chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs du site d'Aix- Marseille Université.

Chaque institut d'établissement favorisera l'émergence de projets dans son périmètre thématique et pré-sélectionnera **au maximum 3 projets** qui seront ensuite soumis à A*Midex pour évaluation et sélection.

Champs de l'appel à projets « Interdisciplinarité » : tous domaines scientifiques, tous thèmes interdisciplinaires abordés par les instituts d'établissement, Recherche fondamentale ou appliquée.

Budget de l'AAP

- Budget global Interdisciplinarité 2021: 6 M€
- **Budget par institut : 300K€**
- Durée du financement par projet : 36 mois

Présélection par l'institut Labellisation IMAGING « Interdisciplinarité 2021 »

Dans le cadre de l'AAP A*MIDEX Interdisciplinarité, l'institut « Marseille Imaging » favorisera l'émergence de projets issus des sciences des données, de l'instrumentation et des domaines d'application dans les axes scientifiques suivant :

- Imageries ultimes
- Thérapie par l'imagerie
- Techniques émergentes et de rupture
- Imagerie pour le plus grand nombre

Les projets seront soumis à une double sélection :

1° L'institut Marseille Imaging présélectionnera 3 projets au maximum, classés par ordre de priorité. Les porteurs de projets **devront envoyer le formulaire de sélection** à l'institut IMAGING avant le **03 Janvier 2022**.

2° Les porteurs des projets sélectionnés devront ensuite déposer un dossier complet via un formulaire à l'adresse suivante avant le **28 Février 2022** :

<https://formulaires.univ-amu.fr/fr/public/aap-interdisciplinarite-2021-candidatures>

Le budget total alloué pour l'institut Marseille Imaging par A*MIDEX sera de 300 k€.

Critères d'éligibilité :

- **Thématique**

Pour être éligible, le projet doit être en adéquation avec les axes scientifiques, promouvoir l'interdisciplinarité et développer/structurer les activités interdisciplinaires en recherche et formation au sein de l'Institut.

- **Format du projet**

Durée du projet : 36 mois maximum dans la réalisation.

- **Evaluation**

Critères déterminants dans l'évaluation. :

- Capacité à assurer le pilotage et la gestion administrative du projet
- Caractère interdisciplinaire : impliquer au moins deux champs disciplinaires
- Caractère innovant
- Faisabilité de la mise en œuvre du projet
- Le budget et le calendrier : conformités au règles de cadrage de l'AAP et adéquation au projet
- Impacts et retombées du projet : apports potentiels, impacts sur les programmes nationaux, européens et internationaux.

Modalités

Le **Responsable Scientifique et Technique (RST)** doit être un chercheur, ou enseignant-chercheur titulaire de Aix Marseille Université. Il assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre.

L'**ordonnateur**, responsable de l'utilisation du budget, sera le Directeur de l'unité de recherche de rattachement du RST.

Le **gestionnaire financier** du projet sera un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche de rattachement du RST.

Les projets sont planifiés **sur une durée de 36 mois** dans l'exécution des tâches.

Procédure de pré-sélection

Le porteur du projet doit soumettre le formulaire « **IMAGING Selection Form** » avant la date du **03 Janvier 2022** (envoyé à l'adresse : cecile.lavoute@univ-amu.fr). Les formulaires déposés seront soumis à une commission d'évaluation.

Dépenses éligibles

Les dépenses de **fonctionnement** et de **missions** sont éligibles. Les dépenses de **personnels de recherche non permanents** sont éligibles à l'exception des doctorants.

Les dépenses d'**investissements** spécifiques aux équipements de recherche sont éligibles dans la limite de **20% du montant global** du financement attribué. Les dépenses d'investissement éligibles concernent uniquement les dépenses d'équipements spécifiques au projet, en dehors de toute dépense récurrente ou classique d'une unité de recherche (**équipement informatique** uniquement lié à l'exécution du projet). Les dépenses en bureautique ne sont pas éligibles.

Les postes de dépenses doivent être éligibles selon le règlement A*MIDEX relatif à l'attribution. Des aides sur financement AMIDEX, disponible sur le guide des procédures.

Dates à retenir :

- Pré-sélection par l'institut : soumission du formulaire **avant le 03 Janvier 2022, 23h59 (heure de Paris)** à l'adresse mail : cecile.lavoute@univ-amu.fr
- Soumission des dossiers complets : **au plus tard le 28 Février 2022 midi (12 :00) heure de Paris**
- Evaluation des dossiers par AMIDEX : **Mars-Mai 2022**
- Validation par le Comité de Pilotage d'AMIDEX : **Juin 2022**
- Communication des résultats : **Juillet 2022**
- Début des projets : **Septembre 2022**